



Pari gagné pour le WACIP



Mme Nouratou ASSIFFA, CPV de Gounarou et le producteur Togou Nourou devant leur Parcelle de Démonstration

Pour la deuxième campagne, les Parcelles de Démonstration installées et suivies par les agents d'encadrement dans toutes les zones de production cotonnière du Bénin dans le cadre

de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ravageurs (IPM) et de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) du programme WACIP sont en passe de confirmer les bons résultats de la première campagne. A Copargo, Banikoara, Gogounou comme à Djidja, toutes les Parcelles de Démonstration visitées attirent l'attention des visiteurs et des passants par leur charge capsulaire.

«Nous sommes encore à l'étape de la floraison, mais je me suis permis de compter les quelques capsules qui sont déjà formées et j'ai trouvé en moyenne 63 par plant» a déclaré l'agent Moussialiatou Alassane qui en-

cadre le producteur Kparki Isso à Kataban dans la Commune de Copargo. On se souvient

Financé par

afcd
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

AIC-Infos

Conçu et réalisé par le Service
Information, Communication et
Documentation de l'AIC

Zone des Ambassades
061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou
Tél: (229) 21 33 97 16
(229) 21 33 23 49
Fax: (229) 21 33 97 15
E-Mail: aic@intnet.bj
Site Web: www.aicbenin.org

SOMMAIRE

*Pari gagné pour le WACIP
(Pages 1 et 2)*

*Bilan de la campagne 2008-
2009 (Pages 2 et 3)*

*Amélioration de l'itinéraire
technique du cotonnier
(Page 4)*

que c'est dans le champ de ce producteur très réceptif aux innovations qu'on a eu le meilleur rendement du WACIP au cours de la campagne 2008-2009. Selon les calculs effectués à la suite de la récolte du carré de rendement, il avait obtenu 3,960 tonnes à l'hectare. L'agent qui l'avait encadré, Madame Béatrice AGONGLO, expliquait ce résultat jamais obtenu au Bénin par l'application rigoureuse de l'itinéraire technique et l'effet de la décomposition des matières organiques épandues avant le labour à plat. Kparki Isso affirme avoir fait la même chose au début de cette campagne et qu'il attend le même résultat ou plus.

A Banikoara, le champ de Assouma Sabi Daré sur la route d'Arbonga a été un peu inondé durant une bonne partie du cycle du cotonnier. Malgré cela, la Parcelle de Démonstration qu'abrite ce champ ne manque pas d'attrait. Deux visites d'échange ont été déjà organisées sur la parcelle. La première a réuni 17 producteurs du même village et la seconde 36 producteurs de plusieurs villages. Ce qui a le plus retenu l'attention, c'est la charge capsulaire qui est déjà assez importante (63 capsules par plant) alors que la floraison se poursuit. «Si l'eau n'avait pas envahi une partie de

mon champ, je pourrais attendre une très bonne récolte» a déclaré Assouma.

A Gounarou, dans la commune de Gogounou, la Parcelle de Démonstration de Togou Nourou est en passe de battre tous les records. Le cotonnier est géant, dépassant la taille des hommes les plus grands de l'équipe. Quant au port capsulaire, il est tout simplement impressionnant. En moyenne 90 capsules par plant alors qu'il reste encore un mois pour que le cotonnier boucle complètement son cycle. Pendant ce temps, les nombreuses fleurs encore en formation peuvent atteindre la maturité et céder la place à d'autres capsules.

A Djidja, le champ de Léonard Madjayedou qui abrite une Parcelle de Démonstration est en pleine floraison. Selon l'agent d'encadrement Monsieur Prudence BONOU, «il faut attendre encore une quinzaine de jours pour commencer à compter les capsules qui sont en formation» et il ajoute «si nous recevons encore 2 ou 3 pluies pendant la quinzaine, le cotonnier pourra boucler convenablement son cycle». Cependant l'état végétatif du cotonnier et l'abondance des fleurs laissent présager un très bon rendement.



Le producteur Kparki Isso de Copargo en traitement

Bilan de la campagne 2008-2009

Les objectifs qui avaient été fixés pour la campagne 2008-2009 étaient d'atteindre un niveau d'emblavure de 310.000 ha, ce qui donnerait, avec un rendement moyen national de 1.241 kg/ha, une production de 384.600 tonnes de coton graine. Les perturbations climatiques enregistrées et la question récurrente des dettes internes ont été à l'origine du faible niveau d'atteinte des objectifs.

Faibles niveaux d'emblavures

Seulement 198.906 ha de coton ont été semés contre une prévision de 310.000 ha soit un taux de réalisation de 64,16%. En dehors des perturbations climatiques qui sont en grande partie à l'origine du faible niveau de réalisation, il faut citer aussi la concurrence des cultures vivrières promues par le Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA). La situation des semis au plan national se présente comme l'indique le tableau N° 1 ci-dessous.

La mise en place des intrants

L'AIC, à travers la Cellule de Coordination des Activités Semencières (CCAS) a mis en place les semences dans toutes les régions de production cotonnière. Les besoins exprimés s'élevaient à 7.490 tonnes. Ils ont été satisfaits à 103,16% au plan national, soit 7.727 tonnes. Pour les autres intrants, les quantités mise en place se présentent comme suit :

- Engrais : 58.077,300 tonnes (NPKSB 38.131,450 tonnes et Urée 19.945,850 tonnes)
Insecticides : 938.202 litres
Insecticides LEC : 15.245 litres
Herbicides : 544.447 litres

Fixation des prix

C'est en mars 2008 que les acteurs se sont retrouvés pour engager les négociations en vue de la fixation des prix de d'achat du coton graine. Auparavant, les sociétés adjudicatrices pour la fourniture et la distribution des intrants sont déjà connues depuis le 7 Février, même si les acteurs ne s'entendent pas encore sur les prix proposés. C'est bien sous réserve de la subvention demandée à l'Etat sur les intrants que les producteurs ont accepté d'engager les négociations sur les prix d'achat du coton graine. De façon exceptionnelle, tous les prix étaient déjà connus avant le démarrage des semis. Ils se présentent comme suit :

- Coton graine premier choix : 190 F CFA net
- Coton graine deuxième choix : 140 F CFA net
- Prélèvement de 20 F CFA par kg de coton graine commercialisé au titre des fonctions critiques
- Engrais : 235 F CFA/kg (avec une subvention de 111,34 F CFA/kg)
- Insecticides : 4.100 F CFA/l pour l'Endosulfan, 4.100 F CFA/0,10 l pour le Tihan, 1.025 F CFA/0,10 l pour le Thunder et 2.050 F CFA/0,50 l pour l'Emir et le Capt

Attribution des quotas et acomptes perçus par la CSPR

Sur la base d'une prévision de production de 240.000 tonnes,

le Bureau Exécutif (BE) de l'AIC a procédé le 7 Janvier 2009 à l'attribution définitive des quotas aux sociétés d'égrenage. Le tableau N° 2 ci-dessous montre les quantités attribuées à chaque SEC et le montant des acomptes versés.

Livraison du coton graine et paiement des factures

A la fin de la campagne de commercialisation, les livraisons totales de coton graine au Sociétés d'Egrenage s'élèvent à 210.683,860 tonnes pour un montant total de 44.169.996.600 F CFA. A la fin des livraisons, les rapprochements ont effectués pour prendre en compte les soldes d'acompte pour la plupart des SEC en règlement des dernières factures en compensation. Toutes les SEC ont soldé les factures de livraison. Le détail figure dans le tableau N° 3 ci-dessous

Paiement des IDI

Les créances des IDI sur les OP s'élèvent à 27.740.313.522 F CFA. Après les retenues pour les prestations des OP, les commissions de récupération et les autres retenues pour des tiers, le montant net

à verser aux IDI se chiffre à 27.373.755.253 F CFA. Ce montant a été entièrement remboursé en deux tranches. Une première tranche de 19.700.000.000 F CFA payée le 19 Janvier 2009 et le solde, soit 7.671.755.253 F CFA payé le 10 Février 2009.

Récupération des crédits intrants

En dehors de la subvention de l'Etat qui s'élève à 6.466.326.582 F CFA destinée à amortir le choc de la cherté des engrais coton, le crédit intrants à la charge des OP se chiffre à 21.409.962.370 F CFA. Les récupérations effectuées sur les décades se chiffrent à 20.548.806.647 F CFA. A la fin des opérations, le taux de récupération est de 95,98% au plan national.

Paiement des fonds coton aux producteurs

Sur la base des réceptions de coton graine au niveau des usines, les fonds coton attendus par les producteurs s'élèvent à 19.681.081.220 F CFA. Ce montant a été entièrement payé aux producteurs. Le détail par département se présente comme l'indique le tableau N° 4 ci-dessous.

Tableau N° 1: Situation des semis

Départements	Prévisions (ha)	Réalisations (ha)	Taux (%)
Borgou/Alibori	202.000	150.203	74,36
Atacora/Donga	50.000	38.398	76,8
Zou/Collines	40.000	6.109	15,27
Mon,o/Couffo	12.000	3.665	30,54
Ouémé/Plateau	6.000	531	8,85
TOTAL	310.000	198.906	64,16

Tableau N° 2: Les quotas attribués et les acomptes versés

SEC	Quotas attribués	Acomptes versés
LCB	22.000	1.848.168.000
ICA	68.000	5.712.000.000
SODECO	150.000	12.600.000.000
TOTAL	240.000	20.160.168.000

Tableau N° 3: Paiement des factures par les SEC

Usines	Réceptions (t)	Montant factures (F CFA)	Montant payé y compris acomptes (F CFA)
SODECO	125.398	26.304.298.700	26.304.298.700
SOCUBE (ICA)	10.129	2.125.678.800	2.125.678.800
IBECO (ICA)	9.923	2.073.254.100	2.073.254.100
ICB (ICA)	12.175	2.554.424.300	2.554.424.300
LCB	21.812	4.558.726.200	4.558.726.200
CCB (ICA)	12.000	2.518.647.500	2.518.647.500
SCN (ICA)	19.247	4.034.967.000	4.034.967.000
TOTAL	210.684	44.169.996.600	44.169.996.600

Tableau N° 4: Paiement des fonds coton aux producteurs

Départements	Net à payer (F CFA)	Montant payé (F CFA)
Atacora-Donga	4.465.836.825	4.465.836.825
Borgou-Alibori	15.035.472.875	15.035.472.875
Zou-Collines	160.947.895	160.947.895
Mono-Couffo	2.118.500	2.118.500
Ouémé-Plateau	16.705.125	16.705.125
TOTAL	19.681.081.220	19.681.081.220



Amélioration de l'itinéraire technique du cotonnier



M. Barthélemy M. GAGNON lors d'une interview avec la presse à Possotomé

La baisse tendancielle de la production cotonnière du Bénin depuis plus de cinq (5) campagnes appelle de la part des acteurs, des mesures hardies. Une de ces mesures est l'amélioration de l'itinéraire technique du cotonnier pour aboutir à une amélioration sensible des rendements. C'est autour de cette problématique que se sont retrouvés à Possotomé du 10 au 11 Septembre 2009, les experts nationaux et étrangers et les acteurs de la filière coton. Il s'agissait essentiellement d'identifier les pistes de recherche en vue d'une amélioration de l'itinéraire technique du cotonnier.

A l'ouverture de cet atelier, le Président de l'AIC Monsieur Mathieu ADJOVI après avoir montré le rôle déterminant que joue le coton dans l'économie de notre pays, a invité les participants à procéder à une analyse minutieuse du paquet technologique pour aboutir à des recommandations pertinentes en vue de sa révision au besoin et de la mise en place de dispositifs efficaces de suivi-appui-conseil dans les principales communes cotonnières. Pour conduire les travaux de l'atelier, un présidium de trois membres a été mis en place. Il s'agit de Mes-

sieurs Christian GABOREL (Expert international), Narcisse DJEGUI Directeur Général de l'INRAB et Anatole SOGBOHOSSOU, Directeur de l'Agence d'exécution de la composante «Appui aux Communes cotonnières» du PARFCB. Avant l'éclatement des participants en groupes de travail, cinq (5) communications ont été présentées en plénière. Il s'agit de :

- La préparation des sols et la mécanisation ;
- Le semis du coton ;
- La fertilisation du cotonnier et la fertilité des sols ;
- La protection phytosanitaire du cotonnier ;
- Le conseil technique aux producteurs de coton.

Chacune de ces communications a été préparée et présentée par un panel d'experts. Elles ont été suivies de débats qui ont permis de mieux cerner les différents problèmes qui se posent et de proposer des approches de solutions. Ces approches de solutions ont constitué l'essentiel des termes de référence pour les deux groupes de travail qui ont été constitués pour la suite des travaux. Les travaux en groupe qui ont démarré dans la soirée se sont poursuivis jusqu'à la fin de la matinée le lendemain. Les résultats ont été aussitôt présentés en plénière et ont permis aux participants de formuler des recommandations à l'intention de l'Etat (MAEP), de l'Interprofession et des acteurs de la filière.

Recommandations

L'atelier sur l'amélioration des itinéraires techniques du cotonnier au Bénin a formulé les recommandations qui suivent :

Sur la préparation des sols

Elaborer et mettre en œuvre en partenariat avec l'Agence de Promotion de la Mécanisation Agricole au Bénin, un projet de renforcement de la mécanisation dans les zones prioritaires d'intervention du PARFCB ;
Créer au niveau de l'INRAB, une unité d'accompagnement de la mécanisation qui se chargera de définir les normes techniques à respecter pour le matériel à fabriquer ou à importer, tester les différents types de matériels proposés aux producteurs et assurer le suivi des équipements en utilisation sur le terrain ;
Accorder la préférence aux tracteurs de faible puissance ainsi qu'aux matériels d'accompagnement tels que les charrues à socs, les outils à dents et bannir progressivement les charrues à disques très dommageables pour les sols ;
Poursuivre de façon intensive, l'introduction du semis sous couvert végétal (SCV) dans les exploitations cotonnières.

Sur la fertilisation

Assurer la mise en place à bonne date des engrais au niveau village (avant le 15 mai) afin de veiller à leur application à bonne dose et aux périodes recommandées.

Approfondir la réflexion sur la formule d'engrais coton en

- commandant une étude sur les sols des zones cotonnières visant à déterminer leur teneur actuelle en différents éléments organiques et minéraux ainsi que leur degré d'acidité ;
- organisant l'exploitation des résultats de cette étude par une équipe d'experts nationaux et internationaux pour proposer les ajustements à faire sur la formule actuelle.

L'objectif à viser est la diminution du taux de phosphore et celui du sulfate d'ammonium par l'introduction du sulfate de magnésium. Il devrait être également envisagé le remplacement de la Boracine par le Tétrate Borate de Calcium comme source de bore.

Capitaliser tous les résultats de recherche et de recherche-développement relatifs à l'amélioration du taux de matière organique dans le sol afin de vulgariser dans toutes les régions cotonnières les technologies adaptées aux réalités locales y compris le SCV.

Sur le semis du coton

Faire prendre en charge par l'AIC, la filière semencière cotonnière dans son ensemble. L'AIC signera des contrats avec les structures publiques et privées compétentes pour assurer l'approvisionnement des producteurs de coton en semences certifiées répondant aux normes de qualité recommandées. L'AIC mettra en place au niveau du Secrétariat Permanent, une organisation spécifique à cet effet en exploitant les résultats des études disponibles.

Envoyer au Mali, une mission pour s'inspirer du dispositif de traitement des semences mis en place dans ce pays.

Mettre en place une équipe de veille AIC/INRAB qui se chargera de compiler dès le mois d'Avril de chaque année, les données agrométéorologiques disponibles, de les analyser pour produire des conseils à prodiguer aux cotonculteurs sur les dates de semis. Cette équipe se rapprochera du Ministère chargé de l'Environnement qui dispose d'un service qui travaille également sur l'agrométéorologie.

Dans le même cadre, il est indiqué qu'il soit installé un réseau de stations agrométéorologiques dans les zones cotonnières, réseau qui constituera un outil de travail pour l'équipe de veille AIC/INRAB.

Sur la protection phytosanitaire du cotonnier

Mieux respecter les dates-buttoirs relatives à l'approvisionnement en intrants des producteurs, particulièrement en ce qui concerne les produits phytosanitaires.

Démarrer à partir de la campagne agricole 2010-2011, la mise en œuvre effective du volet LEC du PARFCB ;

Réaliser simultanément la pré vulgarisation et les essais en milieu réel des produits alternatifs au Tihan actuellement en expérimentation par le CRA-CF ;

Introduire dans la fiche technique, le risque d'attaques précoces par des carpophages et les mesures pour maîtriser de telles attaques (mise en place d'un comité d'alerte par commune et constitution à ce niveau d'un stock tampon de produits appropriés) ;

Introduire également dans la fiche technique à l'intention des producteurs du septentrion, la lutte contre la deuxième génération d'*Helicoverpa armigera*.

Sur le renforcement du dispositif de conseil technique aux producteurs des neuf (09) communes du bassin cotonnier

Procéder au recrutement d'agents techniques complémentaires pour le renforcement du dispositif de conseil rapproché au niveau des neuf (09) communes retenues et faire assurer par l'AIC, la gestion de ce dispositif ;

Prendre en liaison avec le MAEP, les dispositions pour que le personnel technique en poste dans ces communes ait régulièrement les moyens pour s'acquitter correctement de sa mission ;

Elaborer et mettre en œuvre un programme d'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales au profit des agents et des producteurs afin qu'au bout de trois (03) ans, tous les agents et 25% des chefs d'exploitation soient capables de lire couramment les fiches techniques traduites en langues nationales ;

Amener les agents à appuyer les producteurs pour l'ensemble des spéculations entrant dans leur système d'exploitation ;

Etudier les modalités d'extension des activités de l'Agence d'Exécution de la Composante «Appui aux Communes» au suivi des agents chargés du conseil technique.